

Résultat de marché

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Cté de Cnes de la Côte d'Albatre, 48bis, route de Veulettes, Contact : M. le président, à l'attention de M. Colin Gérard, F-76450 Cany Barville. Tél. 02 35 57 85 00. E-mail : e-mail@cote-albatre.com. Fax 02 35 57 08 75.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : http://www.cote-albatre.fr/comcom/pages/marche_public.php.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

entretien des installations d'éclairage public et de sécurité.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de service : n°01.

Lieu principal de prestation : territoire de la Communauté de Communes.

Code NUTS FR232.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

la présente consultation (lots n° 1 et 2) a pour objet la passation de deux marchés à bons de commande (lots n° 1 et 2) au sens de l'article 77 du code des marchés publics (lesquels doivent être regardés comme des accords cadres au sens de la directive 2004/18/ce). Ces marchés à bons de commande ont pour objet la maintenance et l'entretien préventif, curatif et correctif des installations d'éclairage public de la Communauté de Communes ainsi que la maintenance et l'entretien des feux de signalisation.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

50232000, 45316110, 45316200.

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

Valeur : 1 300 000 euros.

Hors TVA.

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. prix. Pondération : 80.

2. valeur technique de l'offre. Pondération : 20.

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2008-029.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

Section V : Attribution du marché

MARCHÉ n° : 01

INTITULÉ : Le titulaire devra procéder à l'entretien systématique des installations d'éclairage public et de sécurité. Ces prestations comprennent des opérations de maintenance et d'entretien curatif et préventif des lampes, des accessoires des armoires de commandes, des liaisons électriques et des supports. A ce titre, le titulaire devra procéder au remplacement des matériels consommables, à des contrôles et à des vérifications périodiques du bon état des installations, à la visite annuelle des armoires basses tensions, des luminaires, des appareillages et des supports.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

29 décembre 2008

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

2

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

Groupement cegelec sdem/sdel pays de caux, Cours Bourbon- Martin Eglise- B.P. 87, F-76203 Dieppe.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 225 000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :

MARCHÉ n° : 02

INTITULÉ : Le présent lot a pour objet les travaux de gros entretien nécessaires pour maintenir les performances du service au niveau optimum, le remplacement de toute installation ou partie d'installation d'éclairage public (suite à sinistre notamment), l'entretien des candélabres, les travaux nécessaires au maintien de l'état apparent des installations, les travaux éventuels de mise en conformité et sécurité des installations ainsi que la gestion des

MARCHÉ n° : 02

sinistres.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

29 décembre 2008

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

2

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

Groupement cegelec sdem- sdel pays de caux, Cours Bourbon- Martin Eglise- B.P. 87, F-76203 Dieppe.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 100 000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :

Oui. Indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : 30 000 euros.

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : Sous traitance à la SAS SFEE société Fécampoise pour des prestations d'entretien d'éclairage public et de sécurité.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 11 mars 2009.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 220 A, annonce n° 197 du 13 novembre 2008.

Parution n° : 220 B, annonce n° 257 du 13 novembre 2008.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative) laquelle est susceptible d'intervenir dix jours après la notification du courrier informant les candidats du rejet de leur offre.

Recours de pleine juridiction à l'encontre du contrat dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées accompagné, le cas échéant, d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat (article L 521-1 cja) (c.e., 16/07/2007, Société Tropic Travaux Signalisation, req. n°291545).

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

11 mars 2009.